



**MANDATÉS CGOS
HAUTS DE FRANCE**



le 6 décembre 2018



Infos CGOS

LA PRESTATION ETUDES-EDUCATIONS FORMATION (PEEF) 2018

Cette prestation est proposée aux agents et aux retraités pour participer au financement des frais de scolarité, de formation et des activités périscolaires de leurs enfants à charge fiscale, scolarisés du primaire aux études supérieures.

Vos enfants doivent être déclarés à charge fiscale sur votre déclaration de revenus 2017.

Le montant de la prestation varie selon votre quotient familial et votre temps de travail. Ces prestations s'appuient sur les justificatifs de l'année scolaire 2017-2018. Le montant maximum versé correspond à 150 % du montant de base de la prestation. Pour les retraités, le montant de la prestation est modulé en fonction du nombre d'années de service.

Ces prestations sont versées jusqu'au quotient familial maximum de 1233.

Ces prestations sont imposables et soumises aux cotisations sociales, à la CSG et à la CRDS.

Le conseil d'administration du CGOS a fixé les montants de base

Le versement est effectué fin août, avant la rentrée scolaire de septembre 2018.

Primaire	73 €
Collège	158 €
Lycée général	229 €
Lycée professionnel	275 €
Etudes supérieures	861 €
Hébergement	345 €

La CFDT suit chaque année de près les montants et versements de cette prestation pour aider chaque enfant à faire les études qu'il souhaite !

CFDT CH-CALAIS 1601 Boulevard des Justes 62100 Calais
MAIL : syndicat.cfdt@ch-calais.fr
TEL : 23315/24052/ 06/88/38/50/52
Rdv sur notre BLOG : cfdtchcalais.over-blog.com
Administrateur CGOS Landry Patrice

